# Comment demander un prêt étudiant garanti par l'État ?

Publié le : Mardi 29 Juillet 2025 07:32
Clics : 826



Vous êtes étudiant et vous avez besoin de faire un emprunt pour financer vos études ? Le prêt étudiant garanti par l'État vous permet d'emprunter pour financer les dépenses relatives à la vie étudiante (frais de scolarité, équipements informatiques, etc.) sans obligation de fournir à la banque la caution d'un proche ou une preuve de revenus.

Plus d'infos : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16514


Phoca PDF